

BUDGET 2026-2027

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027



Table des matières

À PROPOS DE PROCHE AIDANCE QUÉBEC	3
QUI SOMMES-NOUS?	3
NOTRE MISSION	3
DES ACTIONS CONCRÈTES POUR MIEUX SOUTENIR LES PERSONNES PROCHES AIDANTES	3
PORTRAIT DE LA PROCHE AIDANCE AU QUÉBEC	4
DÉFINITION ET CONTEXTE	4
DONNÉES	5
ENJEUX ACTUELS ET RECOMMANDATIONS	6
ALIGNEMENT AVEC LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES	6
RECOMMANDATIONS	8
RECOMMANDATION 01	8
REHAUSSER LE PSOC OCTROYÉ À PROCHE AIDANCE QUÉBEC POUR ÉVITER UN DÉFICIT STRUCTUREL	8
RECOMMANDATION 02	9
PÉRENNISER LE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES POUR LES PERSONNES PROCHES AIDANTES	9
RECOMMANDATION 03	12
INTÉGRER LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS LA GOUVERNANCE ET STRUCTURER ET CONSOLIDER LES MÉCANISMES DE COLLABORATION	12
RECOMMANDATION 04	13
DÉVELOPPER UNE CONCERTATION RÉGIONALE POUR INTÉGRER LA PROCHE AIDANCE DANS LES PRATIQUES RÉGIONALES	13
CONCLUSION	15

À propos de Proche aideance Québec

Qui sommes-nous?

- Un organisme communautaire de premier plan : **25 ans à bâtir son expertise** en proche aideance.
- Un regroupement de près de **150 organismes** communautaires répartis à l'échelle du Québec, qui soutiennent près de **50 000 personnes proches aidantes** chaque année.
- Un **partenaire national du ministère de la Santé et des Services sociaux** dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes.
- Un collaborateur qui agit en complémentarité avec les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux.

Notre mission

- Défendre les droits et les intérêts des personnes proches aidantes.
- Représenter les organismes communautaires qui les soutiennent.
- Promouvoir des pratiques respectueuses et adaptées aux besoins des personnes proches aidantes, en valorisant leur rôle et en prévenant l'épuisement.
- Sensibiliser les instances gouvernementales, les partenaires, les corps professionnels, les équipes d'intervention du milieu et le grand public aux besoins des personnes proches aidantes de toutes les régions du Québec.

Des actions concrètes pour mieux soutenir les personnes proches aidantes

Grâce à nos 25 ans d'expertise en action communautaire autonome, Proche aideance Québec soutient et outille ses organismes membres, et ce, dans un objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes proches aidantes. En favorisant le partage d'expertise, nous contribuons activement au développement des connaissances en proche aideance au Québec, tout en assurant la promotion des intérêts et des droits fondamentaux des personnes proches aidantes :

Renforcement du soutien communautaire

Consolider le financement et mettre en place un mécanisme de rehaussement évolutif afin de répondre à l'augmentation continue des besoins des personnes proches aidantes.

Accès aux services

Augmenter l'offre de services de soutien psychosocial et de répit pour réduire l'épuisement des personnes proches aidantes.

Conciliation proche aideance-travail

Poursuivre les actions qui s'inscrivent dans le Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes et engager des discussions pour adapter la Loi sur les normes du travail, afin de garantir un soutien adapté aux réalités multipersonnes proches aidantes.

Collaboration avec les instances publiques

Renforcer les liens avec des collaborateurs de choix comme Proche aideance Québec afin d'obtenir une vision claire des enjeux sur le terrain.

Portrait de la proche aidance au Québec

Définition et contexte

La proche aidance désigne une situation où une personne apporte du soutien à une autre personne en raison d'une incapacité temporaire ou permanente. Ces incapacités peuvent être physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles, temporaires ou permanentes (accident, handicap, maladie, vieillesse ou dépendance). Le rôle des personnes proches aidantes contribue de façon concrète à désengorger notre système de santé et à alléger la pression exercée sur les professionnel·les de la santé, d'autant plus que les Québécois et Québécoises souhaitent demeurer à domicile le plus longtemps possible.

La proche aidance prend de multiples formes et visages. Tous et toutes connaissent des personnes proches aidantes, même sans peut-être le savoir : ce pourrait être un·e collègue, une personne du voisinage, un·e ami·e ou encore soi-même. Être une personne proche aidante engendre d'importantes conséquences sur la vie des personnes, et ce, sur tous les plans

(social, familial, travail, santé mentale, etc.). En plus d'une perte de qualité de leur vie, par leur rôle, les personnes proches aidantes sont à plus grands risques d'épuisement, un syndrome qui n'est pas toujours visible.

L'actualité des derniers mois en est une triste démonstration; il faut soutenir les personnes proches aidantes avant qu'il ne soit trop tard. En effet, **Proche aidance Québec demeure convaincu que le gouvernement du Québec est en mesure d'aller plus loin dans son engagement à soutenir les personnes proches aidantes**, surtout dans le contexte où le vieillissement de la population du Québec s'accroîtra au cours des prochaines années et que le nombre de personnes proches aidantes, et leurs besoins, augmentera drastiquement.

Proche aidance Québec se place dans une posture d'entière collaboration avec le gouvernement du Québec et souhaite préciser, par le biais de ce mémoire prébudgétaire, sa vision des éléments essentiels à considérer pour la proche aidance au Québec.



Données

Au Québec, près d'une personne sur quatre âgée de 15 ans et plus agit comme personne proche aidante, c'est-à-dire qu'environ **1,5 million de personnes** soutiennent un-e proche en situation d'incapacité¹.

Près de **31 %** des personnes proches aidantes soutiennent des adultes âgés de 45 à 64 ans, ce qui témoigne de la diversité des situations d'accompagnement². Il importe aussi de souligner que les personnes proches aidantes membres d'une fratrie s'occupent le plus souvent de frères et sœurs handicapé-es (34 %), et que 28 % des personnes dont elles s'occupent ont moins de 18 ans. Ces personnes proches aidantes sont d'ailleurs moins nombreuses à chercher des informations (21 %) et à tenter d'obtenir du soutien (18 %).

Les impacts de ce rôle sur les personnes sont nombreux et significatifs. L'épuisement demeure un risque élevé, mais souvent invisibilisé : 40 % des femmes et 22 % des hommes considèrent leur rôle comme stressant

ou très stressant³. En outre, 20 % des personnes proches aidantes vivent de l'insécurité financière. Plus précisément, la moitié des personnes proches aidantes disent avoir subi un stress financier en raison de leurs responsabilités. Et une personne proche aidante sur cinq (22 %) a soutenu financièrement la personne dont elle s'occupe. 22 % d'entre elles ont également déclaré avoir dépensé au moins 1 000 \$ par mois de leur poche.

Les efforts de sensibilisation déployés au cours des dernières années, de concert avec le gouvernement du Québec, ont porté fruit : de plus en plus de personnes proches aidantes se reconnaissent comme telles et vont chercher de l'aide pour éviter de s'épuiser. Toutefois, comme il est toujours estimé que **35 %** des personnes proches aidantes ne se reconnaissent pas, cela laisse croire que leur nombre pourrait être encore plus important que ne l'indiquent les données actuelles⁴ et donc qu'il reste du travail à faire sur ce plan.

¹ Observatoire québécois de la proche aidance, 2018

² Centre canadien d'excellence pour les aidants, 2023

³ Centre canadien d'excellence pour les aidants, 2023

⁴ L'Appui, 2022

Enjeux actuels et recommandations

Alignement avec les priorités gouvernementales

Coûts socio-économiques

La proche aidance engendre des coûts socio-économiques considérables pour le Québec et le Canada, principalement en raison de la réduction des heures de travail et de la baisse de productivité des personnes proches aidantes.

Selon des données de 2015, elle entraîne une perte de 641 millions de dollars en recettes fiscales et en prestations sociales pour le gouvernement du Canada, principalement en raison de la réduction des heures de travail et de la baisse de productivité des personnes proches aidantes⁵. Par ailleurs, les entreprises canadiennes subissent une perte estimée à 1,3 milliard de dollars en raison de la diminution de leur productivité⁶. Ces chiffres sont probablement sous-estimés au regard de l'évolution marquée du contexte socio-économique au cours des dix dernières années.

Une grande majorité de personnes proches aidantes sont en âge de travailler et la plupart d'entre elles occupent un emploi. D'ailleurs, celles qui occupent un emploi à temps plein fournissent en moyenne 4,5 heures de soins par jour. Au cours d'une semaine donnée, cela peut représenter plus de 30 heures de soins, soit presque l'équivalent d'un autre emploi à temps plein⁷.

Ainsi, il est essentiel que le gouvernement reconnaisse l'expertise des personnes proches aidantes et agisse pour veiller à leur bien-être, qui est tout aussi important que le bien-être des personnes aidées. À l'instar du gouvernement, Proche aidance Québec prône le respect et l'écoute comme valeurs guidant les interactions et la collaboration entre les différents acteurs de la communauté, au bénéfice des personnes proches aidantes.

Accessibilité et disponibilité des soins et services

Proche aidance Québec considère qu'il est essentiel que le gouvernement endosse la responsabilité de l'accessibilité et de la disponibilité des soins et services destinées tant aux personnes aidées qu'à leurs personnes proches aidantes. Ainsi, il importe que le financement permette la mise en place de services adaptés, à la hauteur des besoins et disponibles en temps opportun, afin d'éviter tout déséquilibre qui pourrait affecter à la fois les personnes aidées et leurs personnes proches aidantes.

⁵ Institut de recherche en politiques publiques, 2015

⁶ Institut de recherche en politiques publiques, 2015

⁷ Centre canadien d'excellence pour les aidants, 2024

Dans ce contexte, Proche aideance Québec se montre donc particulièrement préoccupé par les conséquences engendrées par les mécanismes actuels de financement des organismes communautaires, notamment en ce qui a trait à la continuité des soins et des services offerts aux personnes proches aidantes. Déjà, des compressions et des réductions de financement touchent plusieurs régions avec des répercussions particulièrement importantes dans les milieux ruraux et au sein des groupes ethnoculturels. Cette situation entraîne une offre de soins et de services qui ne parvient pas à répondre adéquatement à une demande pourtant bien réelle. Par exemple, à la Maison Tournesols, un organisme situé sur la Rive-Sud de Montréal, les personnes proches aidantes ne peuvent plus bénéficier depuis le 1^{er} avril dernier de soutien psychologique complémentaire au service de répit, qui lui continue d'être donné. Il s'agit pourtant d'un service qui a été utilisé par 147 personnes l'an dernier, un chiffre stable depuis trois ans, moment où il a commencé à être offert.

Le risque de pertes supplémentaires de services en soutien à domicile, notamment en matière de répit, est bien présent. Les impacts sur la qualité

de vie des personnes proches aidantes sont significatifs, tant sur le plan financier, physique que mental. Cette réalité est exacerbée par le fait que les personnes soutenues vieillissent souvent avec des conditions de santé plus lourdes, et, selon leur situation, un accès limité à des services de transport adapté, qu'il soit collectif ou spécialisé. De nombreuses personnes proches aidantes vieillissantes font également face à des enjeux de mobilité et de déplacement, ce qui limite encore davantage leur accès à des services de soutien, quel qu'il soit.

La création d'une Politique nationale de soutien à domicile, qui entrera en vigueur d'ici la fin de l'année 2025, représente une opportunité pour le gouvernement de se pencher de façon sérieuse sur les risques de bris de services pour les personnes proches aidantes, particulièrement en matière de soutien à domicile.

Enfin, Proche aideance Québec est d'avis qu'un meilleur arrimage et une plus grande complémentarité entre les organismes communautaires qui soutiennent les personnes proches aidantes et le réseau de la santé et des services sociaux sont non seulement souhaitables, mais possibles.

Recommandations

Pour répondre aux enjeux actuels et assurer le bien-être des personnes proches aidantes, Proche aideance Québec recommande au gouvernement du Québec de :

RECOMMANDATION 01

Rehausser le PSOC octroyé à Proche aideance Québec pour éviter un déficit structurel

Proche Aideance Québec a déposé, pour l'année 2025-2026, une demande de rehaussement de son financement à la mission (PSOC) de 464 277 \$. Ce montant correspond au niveau de financement requis pour permettre à l'organisation de réaliser pleinement et de manière optimale l'ensemble de son mandat national, en adéquation avec les besoins croissants de l'écosystème de la proche aideance au Québec. Bien que Proche aideance Québec ait bénéficié d'un budget discrétionnaire et d'un rehaussement de son financement mission via la mesure 38 du premier Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes, aucun rehaussement PSOC n'a été accordé.

L'absence d'un rehaussement de financement récurrent entraîne un déficit structurel, lequel s'accroîtra inévitablement au cours des prochaines années si aucune mesure corrective n'est appliquée.

Proche Aideance Québec occupe aujourd'hui une place stratégique dans l'écosystème de la proche aideance : soutien accru aux organismes communautaires, coordination nationale, veille stratégique, actions de sensibilisation, développement d'outils et représentation politique auprès des instances publiques. Pour répondre adéquatement aux demandes grandissantes et aux responsabilités nationales croissantes de l'organisation, qu'il s'agisse des

enjeux de sensibilisation, de l'accompagnement des organismes membres ou des démarches politiques nécessaires pour faire remonter les réalités du terrain et influencer les pratiques institutionnelles, un financement suffisant est indispensable.

Si Proche Aideance Québec n'est pas en mesure de poursuivre de façon optimale sa mission, et de répondre aux besoins croissants exprimés par les milieux concernés, cela représenterait une perte majeure pour les organismes œuvrant en proche aideance et, plus largement, pour l'avancement de la cause au Québec. Cette fragilisation aurait, ultimement, des conséquences directes sur le bien-être des personnes proches aidantes, dont la reconnaissance, les droits et les conditions de vie reposent en partie sur la force de l'écosystème qui les soutient.

Malgré cinq ans de mise en œuvre du premier plan d'action, les besoins restent immenses en matière de sensibilisation, de défense des droits, de représentation politique, d'harmonisation des pratiques et de valorisation des services destinés aux personnes proches aidantes. Sans un rehaussement structurant du financement PSOC, Proche Aideance Québec se retrouvera dans l'incapacité de maintenir cette progression essentielle, compromettant ainsi l'atteinte des objectifs que s'est donnés le gouvernement du Québec.

Objectifs stratégiques

Il s'agit principalement d'assurer la pérennité financière de Proche aideance Québec afin de nous permettre de poursuivre notre mission et de répondre efficacement aux besoins croissants des personnes proches aidantes et des organismes œuvrant en proche aideance. Un rehaussement du financement PSOC garantirait la stabilité nécessaire pour planifier et développer les actions à long terme, tout en consolidant la place de Proche aideance Québec dans l'écosystème de la proche aideance.

Impacts attendus

Un financement adéquat permettrait à Proche aideance Québec d'éviter un déficit structurel, d'assurer la continuité de ses activités et de maintenir un soutien optimal aux organismes communautaires œuvrant en proche aideance. Il contribuerait également à renforcer la capacité collective du réseau à faire face aux enjeux actuels et émergents, notamment en matière de sensibilisation, de représentation politique et d'harmonisation des pratiques, ce qui aurait à terme des retombées positives sur le bien-être des personnes proches aidantes au Québec.

RECOMMANDATION 02

Pérenniser le financement des organismes communautaires pour les personnes proches aidantes

En proche aideance, une grande diversité d'organismes contribue à soutenir les personnes proches aidantes : des organismes dont la mission principale est entièrement dédiée à la proche aideance, ainsi que des organismes communautaires ou associatifs qui, sans être exclusivement centrés sur cette mission, offrent des services essentiels aux personnes proches aidantes dans le cadre de mandats plus larges. Cette pluralité d'acteurs renforce la portée et l'accessibilité des services, mais met également en lumière les limites du modèle de financement actuel.

Ce modèle, qui repose sur une mixité de modalités d'appels à projets, d'ententes de service avec le réseau de la santé et des services sociaux, de financement à la mission et d'appui provenant de fondations, etc. demeure largement instable. Pour les organismes dont la mission principale est dédiée au soutien des personnes proches aidantes, les sommes réellement pérennes sont insuffisantes et, surtout, ne suivent pas l'évolution des besoins sur le terrain, ce qui limite la capacité des organismes communautaires d'assurer une continuité minimale de leurs services. Cette structure de financement fragmentée

complique également la planification à long terme et crée un décalage important entre les attentes envers les organismes et les ressources dont ils disposent.

Proche aideance Québec est d'avis que les mécanismes de financement actuels doivent être revus afin d'offrir un soutien financier récurrent, stable et mieux arrimé aux besoins croissants des personnes proches aidantes. Les modalités telles que les financements par projets ne devraient plus constituer la source principale de financement en proche aideance, compte tenu du contexte de croissance des besoins. Elles demeurent toutefois pertinentes pour encourager le développement de nouvelles initiatives, soutenir l'innovation, tester des approches par l'entremise de projets pilotes ou encore déployer des services dans des régions où l'offre est insuffisante ou inexistante. Les appels à projets doivent être utilisés de façon complémentaire pour supporter les organismes communautaires, et non pas de façon centrale.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel d'envisager une transition vers un modèle où les organismes communautaires bénéficient d'un soutien pluriannuel garanti, notamment par un

renforcement du financement récurrent inscrit dans l'axe 3 du plan d'action gouvernemental. Les succès démontrés par les projets des dernières années peuvent servir de levier pour justifier cette transition vers un financement durable dédié à la proche aide.

Objectifs stratégiques

Afin de garantir la continuité et la qualité des services destinées aux personnes proches aidantes, il est nécessaire de revoir le modèle actuel de financement des organismes communautaires.

Plusieurs mesures techniques pourraient accompagner ce passage, telles que la création d'un fonds de stabilisation, une meilleure concertation de déploiement de ce financement, une adaptation, simplification et harmonisation des critères de reddition de comptes, afin d'assurer la cohérence, mais surtout une meilleure coordination des fonds ainsi qu'une plus grande transparence et équité du système de financement.

Impacts attendus

Un financement récurrent offrirait une stabilité financière et structurelle accrue aux organismes, réduisant leur dépendance aux appels à projets et favorisant une meilleure gestion des ressources humaines et des services. Cette approche renforcerait leur capacité à répondre aux besoins croissants des personnes proches aidantes et améliorerait l'accès ainsi que la continuité des services. Elle permettrait également une reconnaissance accrue de l'expertise des organismes communautaires par les autorités ainsi qu'une meilleure coordination des efforts pour éviter les doublons.

Axes de mise en œuvre

- 01. Cadre de financement récurrent :**
Transformer les projets qui ont fait leurs preuves en financements pérennes, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs démontrant leur impact.
- 02. Fonds de stabilisation :** Créer un mécanisme de transition vers un financement stable et récurrent, incluant un système hybride pour répondre aux besoins constants et aux initiatives innovantes.
- 03. Adaptation des redditions de comptes :**
Simplifier les exigences administratives et valoriser l'impact communautaire par des indicateurs pertinents.

Piste de solution : révision et reconduction de la mesure 38 du Plan d'action gouvernemental 2021-2026

La mesure 38 du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 pour les personnes proches aidantes prévoyait la bonification du soutien aux organismes communautaires pour soutenir les personnes proches aidantes (soutien psychosocial). Cette enveloppe de 5,7 M\$ se voulait récurrente et la directive ministérielle était de transférer ces fonds à la mission pour les organismes dont la mission principale est directement liée à la proche aide, et de maintenir des ententes spécifiques pour les organismes dont la mission n'est pas exclusivement destinée aux personnes proches aidantes.

Des enjeux importants ont été observés quant au suivi des sommes qui ont été versées dans le cadre de la mesure 38 et qui ne semblent pas se rendre de manière claire et complète aux organismes visés. Une fois les montants transférés aux CISSS et CIUSSS, l'autonomie de gestion dont disposent ces établissements entraîne d'importantes variations régionales quant à la façon dont les fonds sont attribués et administrés. Dans plusieurs régions, les montants issus du Plan d'action gouvernemental sont intégrés à des programmes internes spécifiques plutôt qu'appliqués de manière transversale, ce qui fragmente la mesure et rend la ventilation des sommes difficile à suivre pour les organismes. Par exemple, à Laval, un organisme a trois projets sous la mesure 38 et reçoit une seule enveloppe PSOC; c'est l'organisme qui doit démêler les sommes en fonction de ses projets. Ce manque d'harmonisation des modalités de gestion génère des délais d'attribution variables, des processus d'évaluation et de sélection de projets hétérogènes, ainsi que des modalités de reddition de comptes qui diffèrent d'un établissement à l'autre. Ces écarts de gestion compliquent une mise en œuvre équitable de la mesure 38.

Une meilleure concertation en proche aide au niveau national pourrait permettre l'adoption d'un plan stratégique visant à coordonner la mise en place et l'accès équitable à l'offre de service, ainsi qu'une meilleure optimisation des fonds publics afin de pallier ce manque d'harmonisation et de cohérence observé actuellement. Elle favoriserait également une meilleure répartition des sommes, une transparence accrue dans les mécanismes d'allocation et une plus grande équité d'accès pour l'ensemble des organismes communautaire offrant des services aux personnes proches aidantes.

Alors que nous arrivons au terme du Plan d'action gouvernemental, Proche aide Québec souhaite porter un point de vigilance concernant l'insécurité actuelle des organismes

communautaires face au financement issu de la mesure 38. Malgré les messages ministériels indiquant que les établissements doivent transférer et pérenniser ces sommes, plusieurs organismes se retrouvent à devoir entreprendre eux-mêmes des démarches auprès des équipes PSOC pour s'assurer que cette orientation soit bel et bien appliquée.

Cette situation reflète des enjeux d'arrimage et de communication importants au sein des CISSS et CIUSSS, qui sont responsables de la gestion de ces fonds. Entre autres, dans certaines régions, l'application des montants de la mesure 38 « par programme » plutôt que de manière transversale, en tant que financement dédié à la proche aide, augmente le risque que ces sommes se diluent dans les budgets réguliers des établissements. Cela crée une zone d'incertitude quant à leur utilisation future et à leur accessibilité pour les organismes dont la mission est directement liée au soutien des personnes proches aidantes.

En somme, des fonds destinés au soutien des personnes proches aidantes pourraient disparaître alors qu'une garantie de pérennisation était prévue, laissant place à de possibles bris de services. Les organismes communautaires ne devraient pas être obligés de faire autant de démarches pour accéder au financement alors qu'il s'agit d'une orientation ministérielle qui devrait être dûment appliquée.

La mise en place d'un nouveau plan d'action nous donne l'opportunité d'apprendre de ce qui s'est fait dans le dernier plan d'action et de viser une optimisation, une meilleure coordination, une efficience et un accès plus transparent et équitable aux fonds disponibles. Cela pourrait notamment se concrétiser par l'intégration d'une nouvelle mesure 38, assortie de fonds supplémentaires qui lui seraient dédiés.



RECOMMANDATION 03

Intégrer les organismes communautaires dans la gouvernance et structurer et consolider les mécanismes de collaboration

La collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires est cruciale pour offrir un soutien global et intégré aux personnes proches aidantes. Il est essentiel de développer une approche de gestion de proximité, valorisant les ressources locales et reconnaissant l'expertise des organismes communautaires dans la complémentarité des services. Cependant, des inégalités de pratiques existent entre les territoires (CISSS, CIUSSS), ce qui nuit à la cohérence et à l'efficacité des collaborations sur l'ensemble du territoire, notamment pour le soutien à domicile, alors que les services sont essentiels pour soutenir les personnes proches aidantes dans leur rôle. Le manque de communication et d'harmonisation des pratiques, ainsi que l'absence de mécanismes de partage d'information, constituent des défis majeurs pour la continuité et la qualité des services aux personnes proches aidantes.

Objectifs stratégiques

Afin d'assurer une gouvernance efficace et équitable des services destinés aux personnes proches aidantes, il est essentiel d'intégrer activement les organismes communautaires dans les instances décisionnelles. Cette démarche vise à structurer un partenariat intersectoriel durable, fondé sur la reconnaissance de l'expertise locale et la valorisation des ressources communautaires. L'objectif est de garantir une gestion collaborative, ancrée dans les réalités du terrain, en uniformisant les pratiques de collaboration à l'échelle du territoire et en facilitant la communication entre tous les

acteurs concernés. La mise en place de mécanismes structurés, tels que des outils de partage d'information et des approches concertées, permettra de renforcer la complémentarité entre le réseau public et le milieu communautaire, tout en assurant une meilleure coordination des services.

Impacts attendus

L'intégration des organismes communautaires dans la gouvernance et la coordination des services aux personnes proches aidantes maximiserait l'efficacité et la continuité des interventions, tout en réduisant les inégalités territoriales. Cette approche favoriserait une meilleure utilisation des ressources, éviterait les doublons et instaurerait une culture de collaboration durable entre le réseau public et communautaire. Elle permettrait également une reconnaissance accrue de l'expertise des organismes communautaires, renforçant leur rôle stratégique dans la formation et la sensibilisation des équipes du réseau de la santé et des services sociaux. Enfin, une meilleure concertation et le partage d'information contribueraient à améliorer l'accès aux services et à garantir une prise en charge globale et cohérente des personnes proches aidantes et de leurs familles. Une meilleure complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et le communautaire contribuerait également à réduire la pression exercée sur le réseau de la santé.

Axes de mise en œuvre

- | | |
|---|---|
| <p>01. Instauration de mécanismes de collaboration structurés et efficaces :
Identifier les pratiques applicables à l'ensemble des structures, répartir les responsabilités de chaque partie, établir les standards minimaux que les équipes terrain devraient suivre.</p> <p>02. Recours à un dossier partagé :
Mettre en place des mécanismes favorisant le partage d'information pour faciliter la communication entre les intervenants communautaires et du réseau de la santé et des services sociaux, tout en améliorant la continuité des services pour les usagers et les personnes proches aidantes.</p> | <p>03. Reconnaissance de l'expertise des organismes communautaires et mise en lumière de leur offre de services : Instaurer un partenariat intersectoriel durable entre les instances gouvernementales et les organismes communautaires afin de faciliter l'accès.</p> <p>04. Formation du réseau de la santé :
Mettre en place des mécanismes systématiques de formation et de sensibilisation pour mieux outiller les équipes du réseau de la santé sur le rôle des personnes proches aidantes et l'importance de leur soutien.</p> |
|---|---|

RECOMMANDATION 04

Développer une concertation régionale pour intégrer la proche aide dans les pratiques régionales

Dans le cadre des travaux menant au prochain Plan d'action gouvernemental en proche aide, Proche aide Québec a présenté plusieurs recommandations visant à renforcer l'arrimage et la complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et le milieu communautaire. Mandaté par l'équipe en proche aide du ministère de la Santé et des Services sociaux pour mener une consultation sur cette thématique lors de la Journée de concertation nationale en proche aide 2024, Proche aide Québec a recueilli et analysé les besoins et propositions du terrain. C'est à partir de ces travaux que des recommandations ont été soumises aux équipes ministérielles, notamment celle visant le développement de concertation régionale afin d'intégrer plus pleinement la proche aide dans les pratiques régionales et de favoriser une meilleure coordination entre le réseau de la santé et des services sociaux et le communautaire.

Cette recommandation vise à renforcer la collaboration intersectorielle et à développer une concertation régionale structurée entre les acteurs locaux, notamment les organismes communautaires, les gestionnaires, les intervenant·es de santé et autres parties prenantes, afin d'intégrer de manière systématique la proche aide dans les pratiques régionales. Un des éléments clés de cette concertation serait la mise en place d'une ressource impartiale dédiée à la coordination régionale. Dans une première étape, cette approche pourrait être déployée sous forme de projet pilote afin d'en établir des bases solides, de tester les modalités de collaboration et d'assurer la coordination. La ressource impartiale jouerait alors un rôle déterminant en facilitant les échanges entre les acteurs locaux, en soutenant l'arrimage des pratiques et en veillant à ce que les enjeux propres à chaque région soient pleinement considérés tout en étant mis en perspective avec les objectifs nationaux.

La concertation régionale vise à garantir que la prise en charge des personnes proches aidantes soit cohérente, adaptée et fluide à travers tout l'écosystème régional et impliquant tous les acteurs concernés, en permettant un partage des informations, des pratiques et des ressources. Un arrimage avec une coordination nationale permettrait de faire remonter les enjeux spécifiques des régions tout en identifiant les enjeux communs pour une meilleure cohérence et une coordination plus fine des actions à l'échelle du territoire. À terme, l'objectif serait de déployer ce modèle dans l'ensemble des régions du Québec, afin d'assurer une concertation régionale structurée, transparente et équitable, contribuant à une meilleure intégration de la proche aidance dans les pratiques régionales et à une plus grande cohérence des actions à l'échelle provinciale.

Objectifs stratégiques

Pour renforcer la cohérence et l'efficacité du soutien aux personnes proches aidantes, il est essentiel de structurer une concertation intersectorielle dans chaque région, coordonnée par une ressource impartiale qui facilite les échanges et veille à ce que les enjeux locaux soient pris en compte au niveau national. Cet arrimage avec les stratégies provinciales permettra de développer des solutions communes, adaptées aux réalités régionales. Enfin, l'intégration de pratiques cohérentes et partagées par les acteurs locaux garantira un soutien rapide et mieux adapté aux personnes proches aidantes dès le début de leur parcours.

Impacts attendus

Pour améliorer le soutien aux personnes proches aidantes, il est crucial de renforcer la coordination entre les acteurs locaux – organismes communautaires, Réseau de la santé et des services sociaux et gestionnaires – afin d'assurer une prise en charge globale et cohérente, éviter les duplications et optimiser les ressources. Une concertation fluide dès le début du parcours de soins permettra d'intégrer la proche aidance dans les pratiques locales, d'adopter des processus partagés et de créer une culture de collaboration durable. Cette approche favorisera une meilleure utilisation des ressources régionales, améliorera l'accès aux services et encouragera l'émergence de projets innovants adaptés aux réalités locales, garantissant ainsi des solutions plus efficaces pour répondre aux besoins des personnes proches aidantes.

Nous nous réjouissons d'ailleurs de l'aval et du financement discrétionnaire reçu pour explorer les possibilités de mise en place d'un projet pilote de concertation régionale avec le CISSS des Laurentides et des organismes de la région. Si ce projet venait à être déployé, il permettrait d'optimiser les processus en place et de développer un modèle de concertation régionale plus efficace et transférable, afin de mieux répondre aux besoins grandissants des personnes proches aidantes partout au Québec.

Conclusion

Grâce à son expertise, sa fine connaissance du terrain et à son engagement auprès de ses organismes membres, Proche aideance Québec est en mesure d'accompagner efficacement le gouvernement du Québec dans l'élaboration de mesures, de politiques et de plans d'action visant l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes. Dans ce cadre, nous réitérons nos quatre recommandations prioritaires :

01.

Rehausser le PSOC octroyé à Proche aideance Québec pour éviter un déficit structurel

Garantir la pérennité financière de l'organisme afin de poursuivre sa mission et soutenir l'ensemble des demandes des membres et des personnes proches aidantes, tout en demeurant un partenaire de choix pour le gouvernement du Québec.

02.

Pérenniser le financement des organismes communautaires pour les personnes proches aidantes

Mettre en place un modèle de financement récurrent et durable, permettant une planification à long terme et une continuité des services essentiels.

03.

Intégrer les organismes communautaires dans la gouvernance et structurer les mécanismes de collaboration

Assurer leur participation active aux instances décisionnelles et instaurer des pratiques uniformes pour renforcer la complémentarité et la cohérence des services sur tout le territoire.

04.

Développer une concertation régionale pour intégrer la proche aideance dans les pratiques régionales

Favoriser la coordination entre les acteurs locaux et nationaux afin d'adapter les solutions aux réalités régionales et d'optimiser le soutien offert aux personnes proches aidantes.

La mise en œuvre de ces recommandations permettra de consolider l'écosystème de la proche aideance au Québec et d'assurer un accompagnement durable, équitable et adapté aux besoins croissants des personnes proches aidantes et de leurs familles.

